

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Astrida le 23 août 1958.  
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

TERRITOIRE D'ASTRIDA.

(1) N° 4062 /Just.



Monsieur le Représentant de l'Autorité  
Tutélaire

à

U S U M B U R A .

Réf. n° :

Annexe  
Bijlage :

Objet  
Voorwerp :

Protection de l'enfance.

Monsieur le Représentant,

Suite à vos lettres n° 2+26, 2+27, 2+28  
du 20 août 1958 en cause émarginée, j'ai l'honneur de vous signaler  
l'arrivée des mineurs NIYIRORA, SHUMBUSHA et MINANI.

Ceux-ci ont été dirigés sur leur  
colline d'origine.

L'Administrateur de Territoire,  
P.O.  
Le Commissaire de Police,  
M. PIJCKE.